

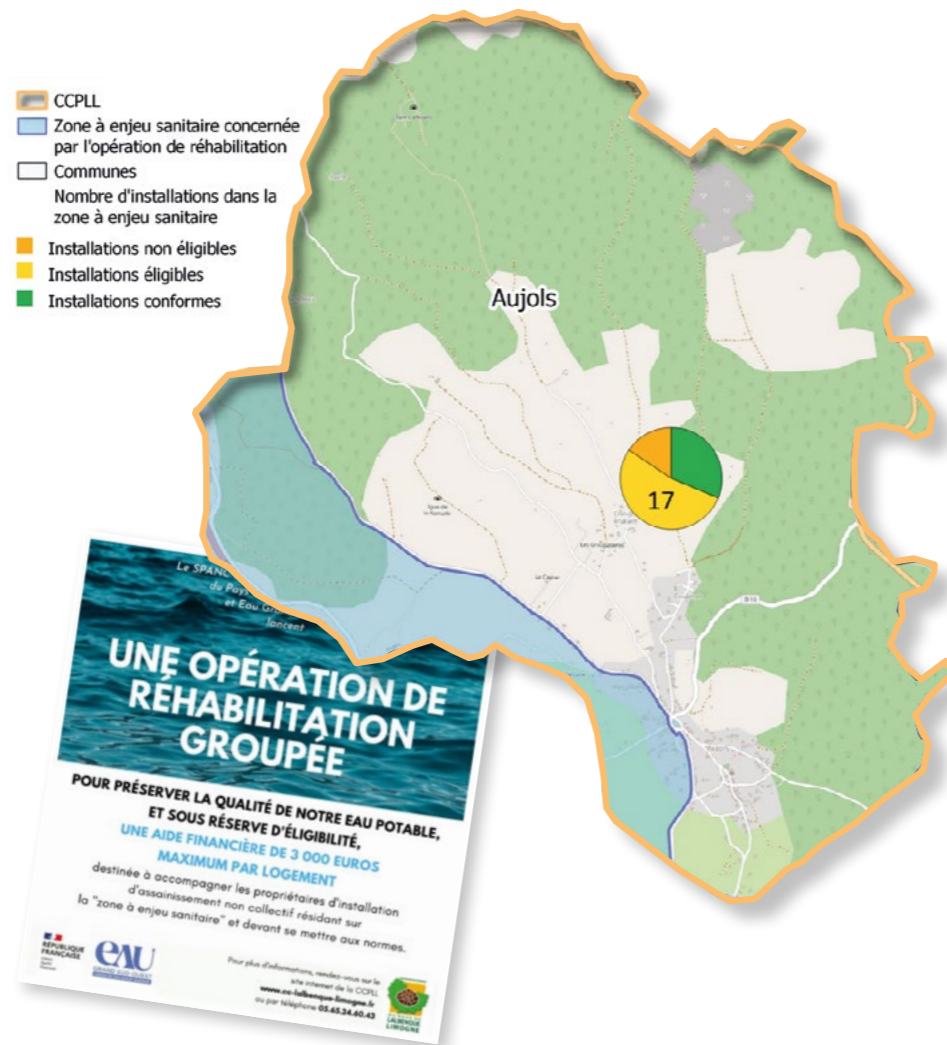
UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La ressource en eau qui permet d'alimenter notre commune provient du site du Tréboulou à Flaujac-Poujols (station de pompage et unité d'ultrafiltration). Afin de préserver la qualité sanitaire de l'eau, des périmètres de protection ont été établis autour des captages : un périmètre rapproché qui inclut une partie de la commune de Flaujac-Poujols et un périmètre éloigné situé sur une petite partie des communes de Laburgade et d'Aujols.

Dans ces périmètres, afin de préserver la bonne qualité sanitaire de l'eau, il est important que les assainissements des habitations qui y sont situées soient conformes et pour aider les propriétaires à refaire leurs assainissements l'Agence de l'Eau peut verser une aide financière incitative.

Les habitations de Flaujac-Poujols ont déjà pu bénéficier de cette aide et nouveaux crédits seront débloqués pour les propriétaires concernés dans les communes d'Aujols et de Laburgade.

Le montant de l'aide est plafonné à 3 000 €.



ACTUALITÉS DIVERSES



Le service est notre raison d'être. Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.

Lot Aide à Domicile poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.

Avec ses 29 points d'accueil dans le Lot, et les visites à domicile réalisées par les responsables de secteur, les services de Lot Aide à Domicile fonctionnent 7 jours sur 7, de 7h à 21h. Les aides à domicile réalisant le plus de kilomètres dans l'année sont équipées, depuis cette année, d'un véhicule de fonction avec les couleurs de l'entreprise pour intervenir chez vous.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène,...

Lot Aide à Domicile assure également la livraison de repas à domicile et réalise des travaux de jardinage et petit bricolage chez vous. Renseignez-vous !



Pour tout contact :
Appel gratuit 0 805 69 69 46 - www.lotaideadomicile.com
lad@epl-lad.org



www.aujols.fr

Inf' Aujols

N°25 - JANVIER 2021



Bonne
année
2021

Photos : © Pierre-Monrice

Au moment de faire le point sur l'année écoulée en ce début 2021, il apparaît évident que malgré la bonne volonté de tous, la situation sanitaire a bien compliqué le travail du conseil municipal élu en 2020.

Une équipe complètement nouvelle, des réunions sous contrainte pour respecter les gestes barrières, très peu de partage convivial possible, pas de fête du « Mai », des cérémonies commémoratives sans public, pas de vœux de la municipalité... : autant d'éléments qui ont rendu difficiles les débuts de cette nouvelle mandature et la création d'une dynamique de groupe.

Heureusement, en ces tristes moments, l'Association Aujols Culture et Loisirs a eu la belle idée d'illuminer notre fin d'année en offrant aux Aujolais un sapin à installer devant chez soi. Beaucoup d'entre vous ont largement adhéré à ce projet puisque soixante quatre sapins ont été réservés sur les quatre vingt six qui avaient été fabriqués par les bénévoles, les autres étant installés sur les espaces publics. Merci à tous ceux qui ont participé à cette superbe initiative.

Après cette année tourmentée et en attendant des jours meilleurs (si ce n'est dans les premiers mois, mais au moins en cours d'année) je souhaite à tous une belle et heureuse année 2021.

Geneviève DEJEAN

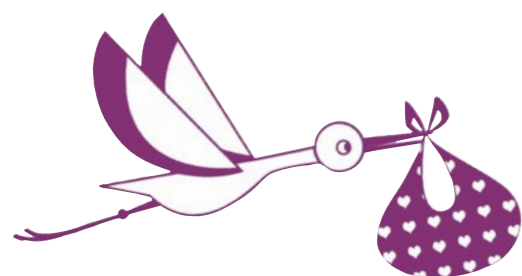
DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Patrick DOMINGUES a souhaité mettre fin à son engagement au sein du conseil municipal et a notifié sa décision dans un courrier adressé au Maire.

Etant très pris par ses obligations professionnelles, il considère ne pas être assez disponible pour consacrer du temps aux affaires municipales, mais il a bien tenu à préciser que cette décision n'altérerait en rien ses bonnes relations avec la municipalité.

Madame le Maire, tout en regrettant cette décision, a accepté cette démission.
A compter du mois de janvier 2021 le Conseil Municipal ne comptera donc plus que 10 membres.

DÉMOGRAPHIE 2020



NAISSANCES

Morgan DUPIRE
le 25 janvier

Soan DUCHEMIN THOURON
le 18 mai

Maël ILBERT BARRET
le 05 septembre

Evan ASTOUL
le 04 octobre



MARIAGES

Sylvie LABORIE et Patrice GUBITTA
le 27 juin

Juliette TROUSLOT et Jérôme BRIS
le 29 août

Lindsay CHANDLER et Sylvain LEFEBVRE
le 05 décembre



DÉCÈS

Claude GIRMES
le 17 août

DES NOUVELLES « FRAÎCHES » DU LAC

Notre canard du lac, seul et désespéré depuis quelques mois, vient de retrouver des compagnes, pour le plus grand bonheur des enfants, grâce à Margaux et Damien.

Trois jeunes canes sont arrivées le jeudi 7 janvier mais malheureusement l'une d'elle s'est fait écraser dès le lendemain. La glace n'a pas rebuté nos jeunettes qui ont l'air de bien s'acclimater à leur nouvel environnement.

Souhaitons une belle année 2021 à notre canard avec ses jeunes amies.



La population totale légale d'Aujols au 1^{er} janvier 2021, validée par l'INSEE, est de 377 habitants.

TRAVAUX & REALISATIONS 2020

En raison d'une part du renouvellement du conseil municipal et d'autre part de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu en 2020 développer de projets particuliers. Hormis l'enfouissement des réseaux rue des Roucailloux, un peu de voirie, quelques acquisitions de matériel et la mise en place de la grille dans l'église, toutes les autres dépenses d'investissement réalisées ont été faites dans la continuité de programmes précédemment engagés.

ADRESSAGE COMMUNAL



L'Association Quercy Contacts a procédé début décembre à la pose des dernières plaques de rue qui manquaient ainsi que des numéros sur les bâtiments publics. Ce programme est désormais complètement terminé.

Il reste cependant des numéros de maison qui n'ont toujours pas été retirés. Ceux-ci fournis gratuitement par la municipalité et les

retardataires sont invités à venir les chercher en mairie dès que possible aux heures d'ouverture du secrétariat.

Par ailleurs, pour faciliter le travail des nos facteurs, les Aujolais, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, sont invités à communiquer le plus largement possible leur nouvelle adresse. aux administrations et correspondants. En effet, de nombreux courriers, faute d'adresse précise, transitent encore par la mairie avant de trouver leur destinataire.

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX RUE DES ROUCAILLOUX

Les travaux ont débuté au mois de décembre dans de mauvaises conditions climatiques (nombreux jours de pluie). Interrompus pendant la fin de l'année, ils ont repris et devraient s'achever avant fin janvier.

PROJETS POUR 2021

Deux projets importants vont être engagés en 2021 et ont été validés lors du conseil municipal du 11 janvier 2021 :

L'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS

Ce projet comprendra la construction d'un bâtiment derrière la mairie en y incluant le concentrateur téléphonique. Seront créés un local pour les archives (pratique car il sera juste à côté de la mairie) et un local pour le stockage de tout le matériel communal (panneaux électoraux, isolements, tables, bancs, barrières, guirlandes, et...) qui se trouve actuellement stocké un peu partout.

Les riverains auront eu à subir quelques désagréments pendant les travaux et la municipalité les remercie pour leur compréhension et leur patience, mais ils vont désormais bénéficier d'un environnement plus agréable.

TRANSFORMATION ZPPAUP EN SPR AVAP

Cette procédure, engagée depuis 2013 est enfin arrivée à son terme.

Le dossier incluant le nouveau règlement applicable dans la zone SPR (Site Patrimonial Remarquable) a été validé par délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2020.

Le règlement du Site Patrimonial d'Aujols (SPRAVAP) est désormais un document annexe du PLU (Plan Local d'Urbanisme), opposable aux tiers, qui s'applique pour toute demande de construction ou de travaux dans le centre bourg.

DÉFIBRILLATEURS

Suite à la pose de deux défibrillateurs en novembre 2019, la municipalité avait prévu d'organiser début 2020 des formations à l'utilisation de ces appareils dans un premier temps pour les agents communaux et élus volontaires et dans un deuxième temps pour les Aujolais qui le souhaiteraient.



En raison de la situation sanitaire, ces formations n'ont pu se faire et nous espérons pouvoir les réaliser dans le courant de cette année.

Une subvention de 500 € a été versée à la commune par GROUPAMA pour ces équipements.

LA DÉFENSE INCENDIE

A l'heure actuelle la défense incendie dans la commune ne correspond pas à la réglementation imposée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

En 2021 il est prévu la pose d'une borne incendie route du Pouget et de deux bâches à eau dans les secteurs où le débit d'eau est insuffisant pour poser des bornes incendie.

Nous reviendrons plus en détail sur ces projets dans le prochain bulletin Inf'Aujols

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a débuté fin 2017. Pendant 2 ans, les élus ont travaillé sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette phase s'est achevée par un débat du PADD en Conseil Communautaire le 5 mars 2020.

A QUOI SERT UN PLUI ?



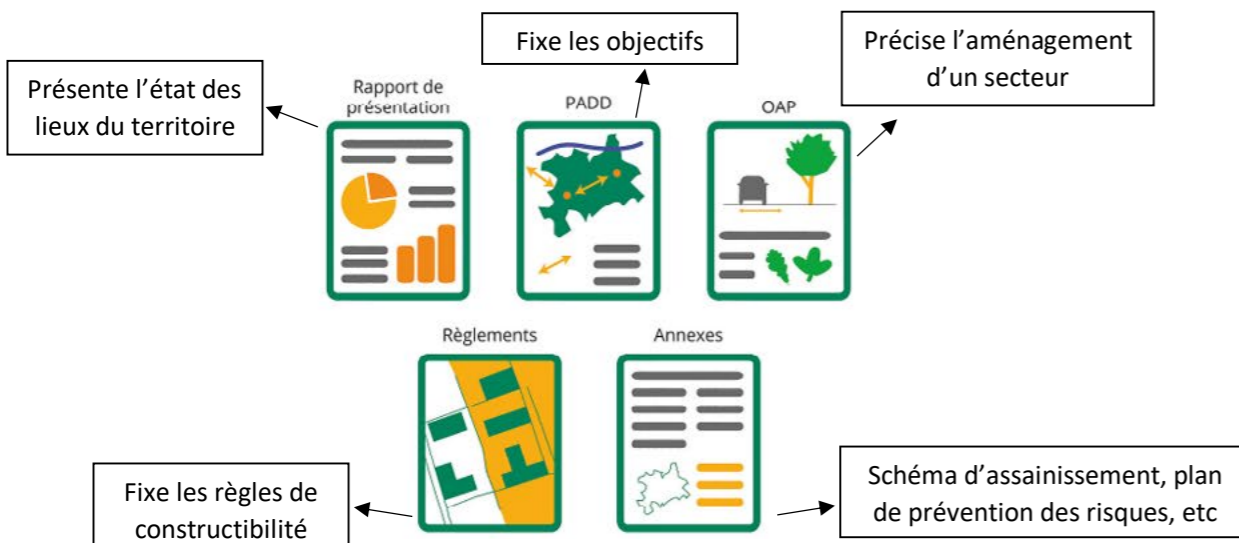
- Poursuivre la cohésion territoriale à travers la mise en œuvre d'un projet de territoire
- Mener une réflexion à l'échelle communautaire pour assurer un développement global et ambitieux
- Conforter les bourgs dans leur rôle économique et social
- Mettre en valeur, protéger les paysages et le patrimoine singulier du territoire
- Préserver et valoriser l'agriculture, porteur de l'activité économique et touristique

PLUI : UNE ECONOMIE D'ECHELLE

Le PLUi a non seulement un rôle essentiel d'articulation des politiques locales et de préservation de notre cadre de vie, mais il permet aussi des économies d'échelle. En effet, les documents d'urbanisme sont amenés à être révisés régulièrement car la réglementation évolue rapidement. L'élaboration du PLUi coûte à la collectivité **220 000€ HT** (hors frais enquête publique, parutions presse et impression dossiers). Si chaque commune gardait son document d'urbanisme, chacune devrait le faire réviser individuellement, et pour celles qui n'ont pas de document d'urbanisme, en élaborer un. Une révision coûte environ 15 000€ HT (hors frais enquête publique, parutions presse et impression dossiers), un peu plus pour une élaboration. Cela représenterait une dépense d'au moins **414 000€** pour l'ensemble des communes.

LE PLUI : 5 PIÈCES POUR 1 DOCUMENT

PLUi = diagnostic + PADD + OAP + règlement + annexes



*OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

Le contexte particulier de cette année 2020 a bouleversé le calendrier de mise en place du nouveau PLUi. Initialement, les élus devaient travailler sur le règlement graphique et écrit dès cet automne. Cependant, le fort taux de renouvellement des élus et les consignes sanitaires nous ont amené à revoir le calendrier et à repousser l'élaboration du règlement. Les nouveaux élus peuvent ainsi prendre le temps de s'approprier l'historique du dossier et débattre à nouveau du PADD jusqu'à début 2020. 2021 sera dédié à l'élaboration du règlement graphique et écrit, ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

A vu de ce nouveau calendrier, le PLUi ne sera donc pas applicable avant 2023.

QUI FAIT QUOI EN URBA ?

Les questions d'urbanisme dépendent de 3 établissements publics :

- La Communauté de communes qui planifie les documents d'urbanisme (fixe les règles de constructibilité à travers l'élaboration ou modification de plans)
- La mairie qui délivre les autorisations d'urbanisme (sauf celles qui n'ont pas de document d'urbanisme, dans ce cas le maire doit suivre l'avis conforme du préfet)
- Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot qui instruisent les actes d'urbanisme pour le compte des mairies.

Si votre question porte sur :

- Un projet professionnel ou personnel à moyen terme (pas avant 2023) : la Communauté de Communes
- Un projet professionnel ou personnel à court terme qui est autorisé par le document d'urbanisme actuel : la Mairie (ou les services de la DDT)
- Un projet professionnel ou personnel à court terme qui n'est pas autorisé par le document d'urbanisme actuel : la Communauté de Communes (nous prendrons votre requête en compte en étudiant sa compatibilité avec les intérêts collectifs que doit porter le PLUi).

A noter : Même quand le PLUi sera appliqué, les Mairies garderont la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme (ce sera toujours le maire qui signera les permis).

Une question, une observation, une requête ? Voici comment participer à l'élaboration du PLUi

- **Des registres de concertation papier** sont disponibles en Mairie et au siège de la Communauté de communes. Vous pouvez y inscrire vos remarques, demandes, suggestions, etc. Ces registres sont relevés tous les 6 mois et les réflexions pertinentes seront prises en compte lors de l'élaboration du PLUi.
- **Un registre de concertation en ligne** est également disponible à l'adresse mail suivante : concertationplui.ccpll@orange.fr
- **Des réunions publiques** seront organisées à chaque phase clé du document.

Pour plus de renseignements, contactez le service urbanisme (Mathilde LAIR) au 05.65.24.60.64.

CIVISME

CHATS et CHIENS

De nombreux foyers de notre commune abritent quelques chats et ou chiens. Il y a ceux qui préfèrent les chiens et ceux qui ne voient que par les chats, ceux qui n'ont pas de préférence, comme nous à la mairie.

La mairie en votre nom est adhérente au **SIFA** (Service Interdépartemental de la Fourrière Animale) et notre référente auprès de ce service est madame **Mireille PFENDT**.

La participation est en fonction du nombre d'habitants et au budget communal pour la somme de 1 219,40 € (soit **3.35 € par habitant**) pour 2020.

Si la majorité de nos concitoyens gère bien ses animaux domestiques, d'autres sont pour le moins laxistes en la matière et les braves bêtes errantes perturbent la sérénité de la commune (moutons égorgés, chats déchiquetés, personnes mordues, nuisances dues à la prolifération des chats sur certains secteurs)..

Savez-vous qu'un simple couple de chats non stérilisés peut très rapidement devenir envahissant : 12 la première année, 144 la deuxième, 1 728 la troisième, 20 736 la quatrième.

Afin de ne pas en arriver là nous avons, à la demande d'une propriétaire responsable et en partenariat avec le SIFA qui nous



a confié deux pièges, entrepris début juillet de stériliser un spot de plus de 45 chats adultes. Les pièges posés une à deux fois par semaine et selon les disponibilités du cabinet vétérinaire nous ont permis de capturer et stériliser à ce jour plus d'une trentaine de sujets de plus de six mois. Trois à quatre mois d'effort nous restent encore à fournir pour venir à bout de cette opération.

Pour ne pas retomber dans une telle situation nous faisons appel à votre vigilance et responsabilité en faisant stériliser vos chats et en gardant vos chiens en enclos ou en laisse.

ORDURES MENAGERES

Beaucoup d'incivilités sont régulièrement constatées aux points de collecte des déchets.

Dans les containers situés **Chemin des Pierres** on trouve régulièrement du verre et **Chemin de Brunard** il a même été trouvé des briques et du ciment dans un container ordures ménagères. Egalement, et c'est récurrent, les cartons ne sont pas pliés et prennent quelquefois tout le volume d'un container.

On trouve aussi, posés à côté des containers, des objets qui doivent normalement être déposés en déchetterie (électroménager, déchets de travaux, bois, meubles, déchets végétaux...) autant de déchets que les employés du SICTOM refusent de prendre et dont l'enlèvement doit être fait par la mairie, ce qui n'est pas son rôle.

Face à tout ce manque de civisme et si nous ne faisons pas d'efforts dans le tri et l'élimination de nos déchets il est certain que la facture continuera inexorablement d'augmenter.

Que faire de vos déchets :

- **Pour le verre :**
deux « Récup'verre » sont à votre disposition au Plaçal route de Cremps
- **Pour les déchets ménagers et le recyclable :**
il existe différents points de collecte dans le village qui sont indiqués sur notre site internet, rubrique « vivre à Aujols » et dans le centre bourg, le ramassage se fait devant votre porte.
- **Pour tout ce qui relève de la déchetterie :**
voici les jours et heures d'ouverture :

Lundi :	14 h 00 à 18 h 00
Mardi :	9 h 00 à 12 h 00
Mercredi :	14 h 00 à 18 h 00
Vendredi :	14 h 00 à 18 h 00
Samedi :	9 h 00 à 12 h 00
Fermé les jeudis, dimanches et jours fériés	

ÉCOLE

En raison de la crise sanitaire, les activités culturelles ou sportives sont plus difficiles à organiser pour les enfants mais restent pourtant indispensables si l'on veut qu'ils ne souffrent pas trop de cette situation.

Equitation :

Les enfants vont bénéficier de 6 séances d'initiation à l'équitation au club hippique de Bégoux. Le programme prévoit :

- La préparation des poneys
- 3 ateliers où les enfants tourneront: par groupes
- Un atelier: monte à poney,
- Un atelier voltige ou balade
- Un atelier théorique (ce que mange le poney, parties du corps du poney, robes du poney, logement des poneys, ...)

A la fin de ces séances, les enfants passeront le diplôme du poney de bronze.

Cartouches d'encre :

Nous recyclons toujours les cartouches d'encre (jet d'encre, pas de toner).

Merci aux habitants qui se prêtent déjà au jeu depuis quelque temps et nous les ramènent.

Elles sont ensuite rachetées pour être recyclées et rapportent quelques bénéfices à la coopérative scolaire pour de nouveaux projets!

Repas de Noël :

Le repas de Noël préparé par la cantine centrale de Lalbenque a eu lieu mardi 15 décembre et a ravi les petits lutins de l'école d'Aujols. Cette semaine là était également sous le signe de la dégustation puisque le vendredi, les enfants ont préparé leur goûter de Noël avec roses des sables, sablés, gâteau yaourt et madeleine au schokobons. Un régal!



ACTUALITES DIVERSES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Au mois de juin 2021 auront lieu, le même jour, les élections départementales et régionales.

Les inscriptions sur les listes électorales pouvant se faire désormais tout au long de l'année, les personnes nouvellement arrivées ou les personnes non inscrites peuvent faire leur demande :

- Soit en se présentant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Soit s'inscrire directement via internet sur le site « Service Public »

Ce site permet également à chaque citoyen de vérifier son inscription sur la liste électorale de sa commune.

INFORMATION FIBRE OPTIQUE - RAPPEL

Pour ceux qui se posent des questions concernant le déploiement de la fibre, les travaux sur notre territoire vont s'échelonner jusqu'en 2022. Pour identifier à quelle période votre habitation sera concernée par un raccordement à la fibre, voici la procédure :

- Connectez-vous sur www.alliancetreshautdebit.fr
- Choisissez la rubrique « **Particulier** »
- Identifiez votre habitation sur la carte présentée (agrandir l'image si nécessaire)
- Une légende de points de couleur différents vous permettra de connaître le calendrier de l'avancée de la fibre pour votre habitation.